

Date de convocation : 07/08/2014
 Nombre de conseillers en exercice : 8
 Nombre de conseillers présents : 8

REUNION DU 12 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le douze du mois d'août à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ROBÉ, Maire.

Etaient présents : Mesdames GRIMAL Isabelle, RAULT Dominique, RENAULT Annick, ROBÉ Mauricette, Messieurs FALLEMPIN Denis, FALLEMPIN Nicolas, THOMAS Anthony.

Secrétaire de séance : Annick RENAULT



1/ APPROBATION DES DERNIERS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'approbation des deux derniers comptes rendus n'a pas pu être faite car ils n'ont pas été envoyés aux conseillers municipaux. Cette approbation se fera lors du prochain conseil municipal de septembre 2014.

2/ TARIFS CANTINES + TARIFS PÉRISCOLAIRES

- Tarifs cantines :

La société RESTORIA nous a adressé les tarifs pour la rentrée scolaire 2014-2015 qui subissent une légère augmentation de 0.688 % par rapport à l'année scolaire 2013-2014.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs aux familles de la façon suivante :

Coefficient familial	Année scolaire 2013-2014	Année scolaire 2014-2015
De 0 à 600 €	3€17	3€20
De 601 à 800 €	3€33	3€35
Plus de 801 €	3€47	3€50

Par vote à main levée, le conseil municipal accepte par 6 voix pour et 2 absentions.

Les élus demandent qu'une étude soit faite pour connaître le nombre de familles concernées par les différentes tranches du coefficient familial.

- Tarifs périscolaires

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire 2014-2015 :

- Tarif ponctuel : 1€ la demi-heure
- Tarif occasionnel : 1€20 la demi-heure

Par contre, il demande qu'une étude soit faite pendant l'année scolaire à venir afin de connaître la fréquentation de la garderie par famille (tous les jours, plusieurs jours par mois mais régulier, occasionnellement...). Ainsi, en fonction de cette étude un tarif unique pourrait être envisagé.

3/ ACHAT TERRAIN DE LA FAMILLE MARBOEUF

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat des parcelles A16 et A19, propriétés de la famille MARBOEUF, au prix de 1 424.00 € et autorise Mr le Maire à signer l'acte d'achat le 03 septembre prochain.

4/ FETE DU PATRIMOINE

Une réception sera organisée le samedi 30 août 2014 à 15 heures à la mairie. Seront présents les conseillers municipaux, Le Maire, l'artiste italien Monsieur Claudio Parmiggiani, Monsieur Philippe LAMY et Monsieur Paul MAILLET, Président de l'Association Aubigné Layon Terre de Coeur.

Le dimanche 31 août 2014 aura lieu la Fête du Patrimoine. Le programme de cette journée sera :

- 10h : retrouvailles dans le jardin de la mairie autour d'un casse-croute offert par la mairie. Seront présents le maire et le conseil municipal, les membres de LEA, et de l'association Aubigné Layon Terre de Coeur.
- 10h30 : accueil par le maire des invitées – Présentations
- 10h55 : départ en défilé; vigneron en tenue et LEA en tête
- 11h : Cérémonie, avec accueil en musique par l'Harmonie Pannetier de Brissac. Discours
- 11h45 : ouverture de la Fontaine par LEA, après prises de paroles de Messieurs Lamy et Parmiggiani
- 12h : ouverture de la dégustation au public

5/ RÉCEPTION FLEURISSEMENT

Le Jury pour le fleurissement visitera la commune le mercredi 20 août 2014 à 9 heures. Le programme est le suivant :

- accueil à la mairie (prévoir café...)
- visite du bourg
- fin de la visite au jardin du presbytère
- vin d'honneur

6/ MODIFICATION DU PLU (BRAY)

Le Cabinet URBANISM a envoyé son devis pour la modification du PLU. Il s'agit de corriger une erreur matérielle.

En effet, la zone a été classée inconstructible alors qu'un permis de construire pour deux maisons d'habitations avait été accordé à Monsieur BRAY.

La mairie n'avait pas transmis ces informations au cabinet URBANISM en charge de l'élaboration du PLU.

Monsieur BRAY a construit une première maison et a souhaité vendre la deuxième parcelle mais l'autorisation de construire a été refusée aux acquéreurs.

En accord avec la Direction Départementale des Territoires, il est demandé au cabinet URBANISM de rectifier cette erreur et de repousser la zone inconstructible à 15 mètres de la haie côté nord-ouest, le devis est de 990€ TTC.

Après discussion, les conseillers municipaux acceptent par 6 voix pour et 2 abstentions de financer cette rectification.

7/ CHANGEMENT DES SERRURES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Il est décidé de changer les serrures des bâtiments communaux en installant des cylindres permettant d'ouvrir chaque serrure avec une clef et plusieurs serrures avec un passe. Ainsi, une seule clef ouvrira toutes les portes de l'école, idem mairie... Ces clefs seront sécurisées et ne pourront pas être copiées sans une carte ;

Pour des raisons de sécurité, il n'y aura plus besoin de clef pour ouvrir de l'intérieur.

Le devis de 1 143.60 € TTC de l'entreprise MISANDEAU est accepté à l'unanimité.

8/ ACHAT MAISON FAMILLE RENAULT – POSITION DE PRINCIPE

Le prix de vente est de 70 000€ mais les propriétaires acceptent de la baisser à 65 000€ avec la possibilité de payer sur deux ans : 30 000€ la première année et 35 000€ la seconde.

Monsieur le Maire Pierre ROBÉ voit en cette maison une réelle opportunité de faire, par exemple un bar associatif, une épicerie, des salles de réunion, de louer les locaux pour faire des cours, de faire du garage situé de l'autre côté de la rue nationale un atelier pour l'employé communal, le jardin pour l'association des jardiniers d'Aubigné. Monsieur le Maire a rencontré l'architecte Madame Gwendoline TURPIN. Cette dernière a rédigé à sa demande une fiche de préconisations de l'architecte des petites cités de caractères. De cette fiche en découle les remarques générales suivantes :

- le bâtiment présente un potentiel pour accueillir des petits commerces de proximité en rez-de-chaussée.
- Les accès publics devront être adaptés à l'accessibilité PMR (largeur de porte, hauteur de ressaut,...) ;
- Une place de stationnement PMR pourra être aménagée au bout de la cour ;
- La cour pourra être aménagée en terrasse/jardin pour le café ;
- L'étage pourra être modifié (démolition de cloisons) de façon à créer 3 grandes pièces pouvant accueillir des associations ;
- L'accueil du public (café ou salles associatives) nécessite l'aménagement des sanitaires dont un accessible PMR et la mise en conformité sécurité incendie et accessibilité du bâtiment ;
- Les accès à l'étage devront être modifiés et élargis de façon à ne pas créer de conflit d'usage entre les commerçants du rez-de-chaussée et les salles associatives. Une entrée pour l'étage pourra être créée rue Hoche par exemple ;
- Les combles pourront être aménagés pour le stockage.

De plus, la restauration extérieure pourrait être subventionnée si la commune obtient le label Petites Cités de Caractère.

Monsieur Denis FALLEMPIN est également pour l'achat de cette maison à condition de trouver un moyen de rendre ce bâtiment plus attractif en créant un bar associatif, une épicerie avec des commerçants qui viendraient vendre leur produit, un musée.

Madame Annick RENAULT est plus en retrait par rapport à ce projet. Elle considère que, compte tenu des finances communales, ce projet d'achat est prématuré et pense qu'il faut attendre d'y voir plus clair sur la situation financière de la commune (un rendez-vous avec le Trésorier va être demandé). Elle rappelle que depuis 4 mois les élus doivent faire face aux dépenses engagées par le précédent conseil, qu'il a fallu gérer des urgences (toiture et charpente WC publics) et qu'il n'est pas possible, pour le moment, de programmer des dépenses supplémentaires pour un achat de bâtiment qui nécessiterait un gros emprunt sans retour sur investissement et entraînerait des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Cette maison est grande et si on peut trouver une utilisation du rez-de-chaussée, que faire de l'étage d'autant que nous avons déjà les 2 salles à l'étage du presbytère qui ne sont pas utilisées et la salle communale l'est très peu. Elle préfère optimiser l'utilisation du presbytère. Elle trouve que la maison est mal placée (sortie directe rue nationale et en alignement dans la rue Hoche, petite cour permettant le stationnement de 2 ou 3 voitures) et que l'installation d'un bar associatif pour les Aubignois et les touristes serait mieux placé dans le cœur du village. Pourquoi ne pas démarrer dans la salle communale et voir si les habitants adhèrent à ce projet ?

Monsieur Nicolas FALLEMPIN est plutôt d'accord avec ce projet par contre les travaux ne pourront commencer qu'en 2016 donc l'ouverture du bar associatif ne viendrait qu'au cours de fin 2016 voire 2017. De plus, il faudrait avoir d'autres projets en plus que l'ouverture d'un bar associatif.

Madame Mauricette ROBÉ émet l'idée de créer des chambres d'hôte à l'étage, l'ouverture d'une épicerie car les personnes âgées aimeraient pouvoir acheter leurs produits seules.

Madame Isabelle GRIMAL pense qu'il faut attendre car elle estime que la maison ne va pas se vendre tout de suite et qu'il faut chiffrer les travaux. Elle trouve que la maison est plutôt bien située.

En conclusion, il faut attendre de voir le coût des travaux en faisant des devis et étudier d'autres projets.

9/ MUTUALISATION INFORMATIQUE

Ce projet a été développé fin 2013 par la Communauté des Communes des Coteaux du Layon afin que les mairies de cette communauté aient un « cloud » privé.

Les modifications prévues pour la mise en place de ce logiciel sont : l'ajout d'un onduleur pour baie de brassage, l'ajout d'un Switch manageable, l'ajout d'un routeur unimédia, le câblage et l'installation du matériel.

Tous les investissements seront en 2015 : loyer, abonnement, maintenance, location routeur. Le coût de l'investissement sur 3 ans est de 11 532.40€.

Il faudra réfléchir à l'abonnement internet du fournisseur Orange car il n'est pas compatible avec ce nouveau logiciel.

De plus, il faut uniformiser les logiciels métiers. Sur le territoire de la communauté de communes, seules trois communes (Aubigné-sur-Layon, Chavagne, Notre-Dame d'Allençon) ne sont pas équipées des logiciels EMAGNUS. Le coût de ce changement de logiciels est partiellement pris en charge par la Com com, des journées de formation sont prévues.

	70%	30%		100%
Coût Financier pour	COM COM	Communes	Commune d'Aubigné	Total pour toutes les communes
<u>Logiciel GF</u>				
Coût par mois	937.13 €	401.63 €	57.38 €	1 338.75 €
Coût annuel	11 245.50 €	4 819.50 €	688.50 €	16 065.00 €
<u>Logiciel GRC</u>				
Coût par mois	728.88 €	312.38 €	44.63 €	1 041.25 €
Coût annuel	8 746.50 €	3 748.50 €	535.50 €	12 495.00 €
Total charges de fonctionnement				
Coût par mois	1 666.00 €	714.00 €	102.00 €	2 380.00 €
Coût annuel	19 992.00 €	8 568.00 €	1 224.00 €	28 560.00 €
Ouverture compte E.MAGNUS	-	-	300.00 €	-
Opération de conversion	-	-	720.00 €	-
Total charges d'investissement	-	-	1 020.00 €	-
Coût total (annuel)	-	-	2 244.00 €	-

Les montants sont HT.

Le nombre d'utilisateur pour la commune est de 5.

Le nombre total d'utilisateur pour la totalité des communes est de 35.

SYNTHESE DES COÛTS	Offre V4				
		Investissement HT	Loyer annuel HT		
Premium : Hébergement mutualisé	ComCom	100%	12 174,00 €	100%	41 088,00 €
Premium : Infrastructures locales	Collectivités	100%	69 888,00 €	100%	28 205,76 €
Berger Levraut : Package @Magnus	ComCom	70%	12 572,00 €	70%	24 990,00 €
	Collectivités	30%	5 388,00 €	30%	10 710,00 €
Total ComCom =		25%	24 746,00 €	63%	66 078,00 €
Total Collectivités =		75%	75 276,00 €	37%	38 915,76 €
Total :			100 022,00 €		104 993,76 €

Par vote à main levée, les conseillers municipaux ont votés par 7 voix pour et 1 abstention pour le changement des logiciels métiers.

10/ RECRUTEMENT AGENT ATSEM

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à recruter Madame Marie-Cécile DRONNEAU en qualité d'agent contractuel ATSEM du 26/08/2014 au 10/07/2015. Madame DRONNEAU percevra une rémunération égale aux 33/35^{ème} du traitement correspondant au 4^{ème} échelon de l'échelle indiciaire (indice brut 310).

11/ QUESTIONS DIVERSES

- 1) Soirée crêpes : le coût du repas pour cette soirée est de 9€ : l'assiette est à 7€ et l'apéritif est à 2€. Le coût du fournisseur pour un repas est de 8.50€. l'apéritif n'est pas fourni par le fournisseur.
- 2) Nettoyage du terrain rue des Fours à chaux : Le maire a contacté par téléphone le propriétaire et a proposé que la commune fasse procéder au nettoyage du terrain et que le coût lui serait facturé. Il faudra envoyer un courrier au propriétaire pour valider ce qui a été dit par téléphone.

Si ce terrain est en vente, la mairie envisagerait de l'acheter au prix d'achat du terrain agricole pour l'aménager en jardin ZEN.

- 3) Le camion du SMITOM ne peut pas manœuvrer dans le quartier des Gâts car des branches d'arbre dépassent, il n'y a pas de visibilité.
- 4) Olivier SIGOGNE, adjoint de la mairie de Tigné avait déposé en mairie 3 devis pour des travaux de voirie sur le chemin de la Hutte (curage de fossé et dérasement d'accotement). Il faut voir avec la Communauté des Communes du Coteau du Layon si l'enveloppe budgétaire est suffisante.
- 5) Archives municipales : Les archives de la commune nécessitent l'intervention d'un archiviste professionnel qui classera, éliminera et répertoriera les documents. En effet, l'armoire est pleine et les archives se retrouvent empilées au sol dans la salle de réunion. Le coût en moyenne pour 2 mois de travail est de 6 000€. Il faut savoir qu'il y a 10 mois d'attente entre le moment où la mairie demande et où un(e) archiviste intervient. Les conseillers municipaux votent : 6 pour et 2 abstentions.
- 6) Des riverains de la rue nationale font part du problème de visibilité dans les carrefours en raison des plantes trop hautes situées dans les jardinières.
- 7) Dératisation : 2 devis ont été fait. Le montant du devis le moins coûteux est de 375€ avec 3 passages minimum pendant 1 an. Les conseillers municipaux acceptent le devis par 6 pour et 2 abstentions.
- 8) Monsieur le Maire informe que Madame Marina GODINEAU, ancien adjoint administratif à la mairie qui a démissionné en mai, assigne la mairie devant le Tribunal Administratif afin que lui soit réglées une indemnité d'administration et de technicité signé par l'ancien maire le 24 mars 2014 alors qu'il n'avait plus pouvoir pour signer cet arrêté et des heures du dimanche répertoriées sur un état non signé par l'ancien maire. Un mémoire va être rédigé pour apporter une réponse au TRIBUNAL ADMINISTRATIF.

ROBÉ Pierre	FALLEMPIN Denis	FALLEMPIN Nicolas
GRIMAL Isabelle	RAULT Dominique	RENAULT Annick
ROBE Mauricette	THOMAS Anthony	